

velles brigades de l'armée. J'étais aussi devenu président du Conseil des chefs d'état-major, ce qui m'obligeait à aller souvent à Washington, à Londres et à Paris pour des discussions avec nos alliés. Ce premier effort pour établir une alliance collective pour la défense en temps de paix a demandé tant de travail que le gouvernement a décidé de nommer un président permanent du Conseil des chefs d'état-major. Cela m'a déchargé de toute responsabilité pour l'armée, et le lieutenant général Guy Simonds est devenu chef de l'état-major général. Mais je n'avais pas d'autorité directe sur les chefs d'état-major, qui continuaient à relever directement du ministre, M. Claxton. Je devais compter sur mon pouvoir de persuasion pour «coordonner» les services.

Cela a presque immédiatement donné lieu à une dispute dangereuse au sujet du stationnement de notre groupe-brigade en Allemagne. Nous sommes facilement tombés d'accord que notre division aérienne en Europe serait stationnée dans la zone américaine et approvisionnée par le système d'approvisionnement des États-Unis. Mais le général Simonds a insisté pour que le groupe-brigade soit stationné avec les forces britanniques et approvisionné par leur intermédiaire.

Nous, les autres membres du comité des chefs d'état-major, estimions que la brigade devait se trouver près des contingents de l'ARC et que les deux devraient être approvisionnés par les voies américaines, ce qui aurait été plus sûr et certes plus économique. Mais le général Simonds a voulu s'en tenir à la tradition et aux sentiments, et son plan fut adopté.

Le général Simonds a insisté pour aller négocier lui-même avec les dirigeants du «War Office» à Londres. Il a reçu des Britanniques l'assurance de leur appui, mais sans un accord écrit ni aucune précision. En quelques années, les difficultés financières du Royaume-Uni et la rareté de la main-d'œuvre nous ont tous créés des ennuis. Le système d'approvisionnement est tombé bien au-dessous des normes de l'OTAN; le groupe-brigade a été atteint, les dirigeants de l'OTAN ont demandé au Canada de combler les lacunes du système d'approvisionnement des Britanniques. Bref, l'accord n'a jamais été satisfaisant: il suscite encore des frictions et de l'incertitude. Mais il suffit à démontrer ce qui peut arriver lorsqu'on permet à une arme de faire ce qui lui plaît au lieu de ce qui sert au mieux l'effort collectif de la défense.

Il nous faut une seule force unifiée de la défense, sous un chef suprême d'état-major et sous un même uniforme. Il faut organiser nos forces armées sous forme de groupes particuliers affectés à certaines tâches spéciales—au pays ou au large des côtes ou en Europe ou de concert avec les Nations Unies. Chaque groupe devrait disposer des effectifs nécessaires pour accomplir sa tâche particulière à un moment donné. Il n'y aurait plus d'établissement fixe ni d'échelons rigides d'avancement, comme cela se pratique maintenant dans les trois armes. Tous relèveraient d'une seule administration. Par ce moyen—et uniquement par ce moyen, je crois—on pourrait éliminer les plaintes légitimes des contribuables concernant les dépenses extravagantes, le double emploi et le gaspillage, et le budget de défense du Canada finirait par se justifier.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, le représentant me permettrait-il de lui poser une question?

M. McNulty: Volontiers.

L'hon. M. Dinsdale: Je me demande si le député a lu la dernière déclaration du général Foulkes sur l'unification. Le *Journal d'Ottawa*

[M. McNulty.]

l'a publiée l'an dernier sous le titre: «Le général Foulkes demande où l'intégration a fait fausse route.» Il semble avoir beaucoup changé d'idée depuis 1961.

M. McNulty: J'ai, en effet, lu cet article, et je pense que le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) et moi serions très heureux d'entendre le général Foulkes comme premier témoin devant le comité de la défense, dès que le bill aura été adopté par la Chambre et déféré au comité.

Une voix: Non, nous voulons d'abord le ministre.

M. McNulty: Les députés ont assez longuement discuté ce problème en ce qui concerne notre politique nationale de défense. On trouve plus de 200,000 mots, sur près de 250 pages consacrées au débat sur les crédits provisoires, du 31 octobre au 15 novembre 1966. Certes, il ne s'agit pas d'une mesure-surprise. La déclaration du gouvernement portant sur la réorganisation des forces armées canadiennes date du 20 mars 1964. Je cite la page 19 du Livre blanc sur la défense:

Après une étude des plus minutieuses et des plus approfondies, le gouvernement en est arrivé à la décision qu'il n'y a qu'une seule solution satisfaisante. C'est l'intégration des forces armées du Canada sous un seul Chef d'état-major de la défense et un seul état-major de la défense. Cette décision constituera la première étape vers la création d'une seule force unifiée de défense pour le Canada.

On a déjà cité ce passage du Livre blanc. Les députés ont discuté tous les aspects de ce problème et les deux comités de la défense—l'un spécial et l'autre permanent—ont tenu 81 réunions, réuni au moins 2,300 pages de témoignages contenant les opinions, les conseils, les rapports et les critiques de 103 témoins, d'officiers retraités ou en service, de civils et d'autres personnes. Le ministre de la Défense nationale a été accusé de mal renseigner la Chambre sur l'unification. Les faits réfutent ce blâme. Le ministre de la Défense nationale ou le ministre associé ont comparu 63 fois devant le comité. Le ministre lui-même a répondu à 857 questions.

L'hon. M. Churchill: Combien d'entre elles concernaient l'unification?

M. McNulty: Depuis trois ans, le gouvernement a obtenu plus de renseignements sur la défense qu'à toute autre époque de notre histoire. Je conjure tous les députés d'adopter ce bill en deuxième lecture avant de le transmettre au comité de la défense où nous pourrions entendre les experts, pour ou contre l'unification, où nous pourrions poser des questions, rechercher et étudier les conseils des hautes personnalités militaires et civiles.